

J3 BIATRIL CHALLENGE – 13 SEPTEMBRE 2026

REGLEMENT

ARTICLE 1 – L'évènement

Le **J3 Biatrail Challenge** est un évènement rassemblant deux activités sportives : de la **course à pied nature** et du **tir à la carabine laser à 10m**, organisé le **dimanche 13 septembre 2026** par le Comité Directeur des J3 Sports Amilly, en collaboration avec les sections Athlétisme et Tir, ayant pour lieu principal le Vélodrome de Montargis.

L'évènement est composé de quatre courses distinctes, définies dans l'article 2.

La location des carabines laser, la fourniture des chasubles-dossards, des puces SIAC et le chronométrage de l'évènement est confié à O'Bi Sport Events.

Pour tout contact : biatrail@j3sports.fr

ARTICLE 2 – Les catégories d'âges

En application de la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme, les catégories d'âges du J3 Biatrail Challenge 2026 sont celles de la saison sportive 2026-2027 :

Dénomination « J3 Biatrail Challenge »	Catégorie FFA	Années de naissance
Enfants	Eveil athlétique U12 (Poussins)	2018 (uniquement) 2016-2017
Ados	U14 (Benjamins) U16 (Minimes)	2014-2015 2012-2013
Adultes	A partir de U18	2011 et avant

ARTICLE 3 – Les courses

L'évènement propose quatre courses distinctes :

- Un biatril « Enfants » et composé comme suit :
 - o **Départ des coureurs de manière individuelle, à la manière d'un sprint** (l'organisateur se réserve le droit de définir l'écart de temps entre les départs afin de s'assurer de la bonne organisation de l'évènement),
 - o 4 boucles de course à pied nature d'environ **300m**,
 - o 3 sessions de 5 tirs couchés à la carabine laser, cibles positionnées à 10m,
 - o Chaque erreur au tir donnera lieu à une pénalité de temps automatiquement ajoutée au temps final du coureur par le système de contrôle des tirs et du chronométrage (le temps de pénalité sera défini en fonction du nombre de participants)
 - o Aucun tour de pénalité ne sera à effectuer
 - o Arrivée des coureurs
- Un biatril « Ados » composé comme suit :

- **Départ des coureurs de manière individuelle, à la manière d'un sprint** (l'organisateur se réserve le droit de définir l'écart de temps entre les départs afin de s'assurer de la bonne organisation de l'évènement),
 - 4 boucles de course à pied nature d'environ **600m**,
 - 3 sessions de 5 tirs couchés à la carabine laser, cibles positionnées à 10m,
 - Chaque erreur au tir donnera lieu à un tour de pénalité (environ 40m)
 - Arrivée des coureurs
- Un biatril « Adultes 16 ans et plus » composé comme suit :
- **Départ des coureurs de manière individuelle, à la manière d'un sprint** (l'organisateur se réserve le droit de réduire l'écart de temps entre les départs afin de s'assurer de la bonne organisation de l'évènement),
 - 5 boucles de course à pied nature de **1 500m**,
 - 4 sessions de 5 tirs couchés à la carabine laser, cibles positionnées à 10m,
 - Chaque erreur au tir donnera lieu à un tour de pénalité (environ 100m)
 - Arrivée des coureurs
- Un biatril en relais à 2 « Adultes 16 ans et plus » composé comme suit :
- **Départ d'un coureur par équipe à la manière d'une mass-start.**
 - Pour chaque équipe :
 - 5 boucles de course à pied nature de **1 500m**,
 - 4 sessions de 5 tirs couchés à la carabine laser, cibles positionnées à 10m,
 - Chaque erreur au tir donnera lieu à un tour de pénalité (environ 100m)
 - Arrivée des coureurs (la dernière boucle doit être effectuée par les deux coureurs en même temps)

Le scénario de cette course est le suivant :

Relayeur #1 : Départ & Boucle 1 – Tir 1 – Boucle 2 – Tir 2 – Passage de relais

Relayeur #2 : Boucle 3 – Tir 3 – Boucle 4 – Tir 4

Relayeur #1 et #2 : Boucle 5 & Arrivée.

Pour des raisons de confort pour les participants (attente au stand de tir), le nombre de coureurs sera limité à 120 par course (et donc 60 équipes maximum sur le relais).

A NOTER : pour les courses avec tour de pénalité, chaque tour de pénalité non réalisé par le coureur (de manière volontaire ou non) sera sanctionné d'une pénalité chronométrique ferme de 2 minutes qui sera ajoutée à son temps « scratch » à l'arrivée. La gestion des tours de pénalité sera réalisée de manière automatique par le système de chronométrage de notre partenaire O'bi Sport Events.

ARTICLE 3 – Les participants

Le **J3 Biatril Challenge** est un évènement ouvert à tous les participants nés à partir de 2018.

Lors de la remise de la chasuble-dossard, le coureur devra présenter une pièce d'identité et avoir rempli les conditions ci-dessous lors de l'inscription sur le site protiming :

- Une licence FFA valide (photocopie ou licence dématérialisée acceptées) ou
- Une licence autre que FFA portant la mention « Course à pied en compétition (voir article 5) ou
- Pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en **compétition** ou de la pratique de la course à pied en **compétition** datant de moins d'un an ou
- Un PPS (Parcours de Prévention Santé : <https://pps.athle.fr/>) valide.
- Pour les mineurs :

- Un PPS pour les mineurs, accessible sur le site <https://pps.athle.fr/>
- Une autorisation parentale

Les accompagnateurs (pédestres ou cyclistes) des coureurs sont interdits. Il est également interdit de courir avec un animal de compagnie.

ARTICLE 4 - Matériel

4.a – Matériel mis à disposition des participants par l'organisateur

Lors de cet évènement, l'organisateur met à disposition des participants :

- Une chasuble-dossard numérotée,
- Une puce SIAC se portant sur un doigt,
- Des carabines LV2 pour le tir laser (dans l'enceinte du stand de tir).

Ce matériel est la propriété du partenaire de l'évènement O'Bi Sport Events et pour la chasuble-dossard et la puce SIAC, devront être restituées immédiatement après l'arrivée, dans le sas prévu à cet effet.

Pendant la course, le port de la chasuble-dossard est obligatoire.

Celle-ci doit être visible à tout moment pendant la course.

➔ La non-application de cette règle entrainera la disqualification immédiate du participant.

La détérioration volontaire de la puce SIAC ou des carabines laser à disposition entrainera la disqualification immédiate du participant.

O'Bi Sport Event se réserve le droit de poursuivre le participant ayant volontairement abîmé le matériel fourni.

4.b – Matériel du coureur

Le J3 Biatrail Challenge étant une course à pied nature (abords du Vélodrome et forêt de Montargis), les participants devront s'assurer de disposer d'un matériel adapté pour évoluer dans cet environnement en tenant compte des conditions météorologiques du jour de l'évènement. Aucun matériel obligatoire ne sera exigé.

La course étant en autosuffisance, les coureurs pourront être équipés de ceinture ou de sacs d'hydratation.

ARTICLE 5 - Frais d'inscription

Le montant de la participation à la course est fixé à (sans les frais de notre partenaire protiming) :

- Pour le biatrail « Enfants » : **6€**
- Pour le biatrail « Ados » : **8€**
- Pour le biatrail « Adultes 16 ans et plus » : **13€**
- Pour le relais « Adultes 16 ans et plus » : **19€ / équipe**

Ce tarif comprend : l'assurance, la conception et la réalisation de l'épreuve, la location des carabines laser, le chronométrage, la présence des secours, un ravitaillement léger, solide et liquide à l'arrivée et un petit lot « finisher ».

ARTICLE 6 – Modalités d'inscriptions, annulation

6.a – Modalités d'inscriptions

Vous pourrez vous inscrire au J3 Biatrail Challenge avec le site protiming à l'url suivante : <https://protiming.fr/Runnings/detail/8221>

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au Dimanche 6 Septembre 2026 – 20h00 et limitée à 120 participants par course.

En fonction des dossards restants, une possibilité d'inscription sera laissée le jour de la course, dans la limite des dossards disponibles (règle du « premier arrivé, premier servi ») au « village biatrail », jusqu'à 8h30, aux tarifs de :

- Pour le biatrail « Enfants » : **8€**
- Pour le biatrail « Ados » : **10€**
- Pour le biatrail « Adultes 16 ans et plus » : **16€**
- Pour le relais « Adultes 16 ans et plus » : **24€**

Aucune inscription ne sera prise ni par téléphone, ni par message (messageries de réseaux sociaux ou mails).

Conformément à l'article 3 du présent règlement, l'inscription ne sera validée qu'une fois votre dossier complet à savoir :

- pour les licenciés FFA : un numéro de licence « Athlé Compétition » ou « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » délivré par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, **en cours de validité à la date de la manifestation.**
(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- pour les autres licenciés : une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- pour tous les autres, le dépôt sur le site internet d'un certificat médical de moins d'1 an précisant l'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ou d'un PPS en cours de validité.
- **le règlement des frais d'inscription**

Aucune inscription ne sera validée sans l'ensemble de ces documents et du paiement !

Une inscription peut être cédée à une tierce personne de son choix, au plus tard le jeudi 10 septembre 2026 (contact par mail : biatrail@j3sports.fr).

L'organisation doit valider le changement de participant pour mettre à jour le dossier coureur.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

6.b – Annulation

En cas de force majeure ou de requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra à tout instant annuler ou mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés (cas particuliers à soumettre aux organisateurs).

En cas de remboursement de participation à un coureur, seul le montant de la participation à la course sera remboursé. Les frais du partenaire protiming ne seront pas remboursés par l'organisateur.

ARTICLE 7 - Retrait des dossards :

Le retrait des dossards aura lieu au Vélodrome de Montargis, à partir de 8h00 pour le biatril Adultes 16 ans et + et ensuite environ 30 minutes avant le démarrage de chaque course.

ARTICLE 8 - Horaires

- 8h00 – Ouverture du « village biatril » au Vélodrome de Montargis (présence d'une buvette)
« Biatril Adultes 16 ans et + » : ouverture du retrait des dossards
- 8h20 - « Biatril Adultes 16 ans et + » – Ouverture du stand de tir pour test du matériel
- 8h50 - « Biatril Adultes 16 ans et + » – Briefing
- 9h00 - « Biatril Adultes 16 ans et + » – Départ du premier coureur, puis en fonction du temps déterminé le jour de l'épreuve (maximum 20 secondes), organisation du départ des autres concurrents**
- 10h30 - « Biatril Enfants » – Retrait des dossards et possibilité de test du matériel au stand de tir, en fonction des places disponibles sur le stand de tir (les derniers coureurs du biatril Adultes 16 ans et + seront encore en course).
- 10h40 – « Biatril Adultes 16 ans et + » - Podium
- 10h50 – « Biatril Enfants » - Briefing
- 11h00 - « Biatril Enfants » – Départ du premier coureur, puis en fonction du temps déterminé le jour de l'épreuve (maximum 20 secondes), organisation du départ des autres concurrents**
- 11h30 – « Biatril Ados » - Retrait des dossards et possibilité de test du matériel au stand de tir, en fonction des places disponibles sur le stand de tir (les derniers coureurs du biatril Enfants seront encore en course).
- 11h40 – « Biatril Enfants » - Podium
- 11h50 – « Biatril Ados » - Briefing
- 12h00 - « Biatril Ados » – Départ du premier coureur, puis en fonction du temps déterminé le jour de l'épreuve (maximum 20 secondes), organisation du départ des autres concurrents**

13h00 – « Biathlon Relais à 2 » - Retrait des dossards et possibilité de test du matériel au stand de tir, en fonction des places disponibles sur le stand de tir (les derniers coureurs du biathlon Enfants seront encore en course).

13h10 – « Biathlon Ados » - Podium

13h20 – « Biathlon Relais à 2 » - Briefing

13h30 - « Biathlon Relais à 2 » – Départ du premier coureur, puis en fonction du temps déterminé le jour de l'épreuve (maximum 20 secondes), organisation du départ des autres concurrents

14h45 - « Biathlon Relais à 2 » - Podium

15h00 - Fermeture du « village biathlon » - Fin de l'évènement

ARTICLE 9 - Parcours, balisage, sécurité et contrôle

Le parcours se déroulera :

- Au départ à l'intérieur du Vélodrome de Montargis puis à ses abords,
- Sur des chemins en Forêt Domaniale de Montargis (pour le parcours de 1,5km des courses Adultes 16 ans et + et Relais à 2,
- Il coupera la Route des Sept Frères, sécurisées par des signaleurs,
- Aux abords immédiats du Vélodrome, entre les courts de tennis et le terrain synthétique de football (pour les parcours des courses Enfants et Ados).

Le parcours sera fléché à l'aide de rubalise ou d'éléments visuels permettant aux coureurs de se repérer et sécurisé aux changements de directions par des commissaires de course.

ARTICLE 10 - Assistance, secours :

Les concurrents se doivent prioritairement assistance et secours.

Tout problème ou accident ainsi que les abandons devront être signalés au poste de contrôle (commissaire de course) le plus proche.

Un poste de secours de la FFSS sera installé au Vélodrome avec une équipe de secouristes pouvant se déplacer sur les différents parcours.

Ces moyens de secours s'organiseront dans le respect de la réglementation en vigueur (secours sur place, commissaires et signaleurs présents sur le parcours).

ARTICLE 11 - Classement, réclamation - Récompenses

11.a - Classements

A l'issue de chaque course, un classement « scratch » sera édité. Il fera apparaître une distinction par genre (homme / femme) ou mixte en fonction de courses (relais).

Les réclamations éventuelles devront être déposées auprès du responsable de la course dont le nom sera affiché dans l'espace d'arrivée.

Un jury de commissaires pourra être constitué et sera le seul qualifié pour régler les litiges. La décision du jury des commissaires sera sans appel. Les signaleurs seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires en réaction aux actes de tricheries, aux infractions au règlement et donc à faire modifier le classement en fonction de fait avérés.

11. - Récompenses

Seront récompensés :

- Pour le biatril « Enfants » : tous les participants recevront une petite récompense,
- Pour le biatril « Ados » : les trois premiers jeunes garçons et les trois premières jeunes filles pour les catégories U14 et U16 (soit 12 récompenses),
- Pour le biatril « Adultes 16 ans et plus » : les trois premiers hommes et les trois premières femmes pour les catégories U18 et plus de 18 ans (soit 12 récompenses),
- Pour le relais « Adultes 16 ans et plus » : les trois premières équipes hommes, les trois premières équipes femmes et les trois premières équipes mixtes (si leur nombre est supérieur à 10) (soit 6 à 9 récompenses maximum).

ARTICLE 12 - Respect de l'environnement :

En s'engageant au J3 Biatril Challenge, les coureurs se doivent d'être particulièrement attentifs au respect de l'environnement.

Les organisateurs veilleront à la préservation de l'environnement en évitant à tout prix le jet de déchets sur le parcours. Chaque commissaire pourra disqualifier tout concurrent qui enfreindrait délibérément cet article.

ARTICLE 13 - Assurance

Les J3 Sports Amilly sont couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de la société Groupama (contrat 212036110024).

ARTICLE 14 - Ravitaillement de fin de course :

A l'issue de chaque course un ravitaillement (réservé aux participants) sera servi par les organisateurs : softs, fruits secs, biscuits sucrés/salés.

ARTICLE 15 - Droit à l'image :

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve et du paiement de son inscription autorise expressément les J3 Sports Amilly à utiliser les images sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion du J3 Biatril Challenge.

Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association mais aussi en externe lors d'actions de communication.

ARTICLE 16 - Acceptation du règlement :

Le fait de s'inscrire au J3 Biatril Challenge implique l'acceptation du présent règlement. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation renonce à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.